

# Aux « héroïnes maternelles », la Nation reconnaissante. Représentations et enjeux politiques d'une figure de la révolution malienne de 1991

OPHÉLIE RILLON, CNRS / LAM

**E**n mars 1991, une insurrection suivie d'un putsch mit fin à la dictature militaire en place au Mali depuis vingt-trois ans. La mémoire collective a retenu la présence massive de femmes dans les rues de Bamako, au cours des événements qui menèrent au renversement du général-président Moussa Traoré : « Dès le lendemain, la foule est encore plus importante dans les rues de Bamako pour réclamer le départ de Moussa Traoré. Et pour marquer leur désapprobation, les femmes, toujours très respectées et considérées dans la tradition africaine comme les symboles de l'apaisement, vont, elles aussi, se joindre à la manifestation. Le but pour elles est de faire comprendre à Moussa Traoré qu'elles n'approuvent pas la manière dont les jeunes ont été abattus la veille. Mais, à la surprise de tous, les soldats chargent à nouveau. Et, chose inimaginable, ils vont même tirer sur ces femmes, sur ces symboles de la maternité<sup>1</sup>. »

À lire les travaux scientifiques ou les écrits journalistiques, à entendre les discours des responsables politiques ou les souvenirs des personnes interrogées sur cet épisode de l'histoire malienne, la même rengaine ressurgit : la révolution malienne est rouge du sang versé par ces mères qui, dans un acte spontané exceptionnel, se sont levées pour défendre « leurs enfants », et auraient ainsi précipité la chute du régime<sup>2</sup>. Pour expliquer cette importante mobilisation des femmes sont invoquées des motivations sentimentales : elles se rebellaient, poussées par leur instinct maternel et non par conviction politique. La révolte de ces femmes apparaît d'autant plus légitime qu'elle n'avait rien de politique : elle était irraisonnée, naïve, donc sublime.

Ce n'était pas le langage de la raison, conçue comme une compétence masculine, mais le langage du cœur, ou plutôt celui du ventre entendu comme utérus, qui les avait plongées dans l'action politique. L'historienne Adam Ba Konaré, qui prit une part active à la lutte contre la dictature et avait notamment participé à la création du Collectif des Femmes Maliennes (COFEM), un réseau féminin clandestin<sup>3</sup>, rendait ainsi hommage aux insurgées de mars 1991 : « *L'action des femmes [...] tirait son essence de la fibre maternelle. Elle sortait directement des viscères, sans calcul, ni mesure. Les femmes ont délibérément choisi d'être des chairs à canon [...] Elles ont automatiquement intégré le mouvement démocratique, face aux massacres perpétrés sur leurs enfants*<sup>4</sup>. »

Pour qui s'intéresse à l'histoire de ces journées révolutionnaires, le consensus autour du rôle assigné aux femmes dans ces événements est troublant. L'évocation permanente de cette figure maternelle révolutionnaire, érigée en icône et en martyre dans les entretiens menés avec les acteurs et les actrices de l'insurrection<sup>5</sup>, semble relever de règles codifiées de mise en récit auxquelles le chercheur se heurte sans pouvoir les dépasser. Il s'agit cependant moins de souligner ici le décalage entre les événements révolutionnaires et leur construction mémorielle, que de mettre en lumière la portée symbolique et idéologique de cette imagerie révolutionnaire, et d'analyser les mécanismes de son élaboration. Comment l'adhésion unanime à cette icône s'est-elle forgée ? Comment une telle figuration du sacrifice maternel s'est-elle imposée comme un symbole collectif, transcendant les divergences politiques et les appartenances sociales ? Aux côtés du culte des grands hommes – Modibo Keita, premier président du Mali socialiste décédé en prison en 1977, et Abdoul Karim Camara, leader étudiant ●●●

- assassiné en 1980 – ces héroïnes anonymes, figures rassembleuses et patriotiques, semblent avoir servi à tisser le canevas de l'unité nationale dans le contexte incertain ouvert par le changement de régime.

### LA FABRIQUE DES « MÈRES-COURAGES » DANS L'ARÈNE JUDICIAIRE

Fait rare dans l'histoire des dictatures, au lendemain de la révolution malienne de 1991, l'ancien président Moussa Traoré et certains cadres du parti unique furent appelés devant la justice au cours de deux procès dont l'objectif était de juger leurs crimes. Le premier procès, intitulé « crimes de sang », dura deux mois et demi (du 26 novembre 1992 au 12 février 1993). Il avait comme ambition de faire le jour sur les responsabilités dans la répression de janvier et mars 1991, ainsi que de « consacrer le rôle historique des martyrs qui ont permis la fondation de la III<sup>e</sup> République »<sup>6</sup>. Ce procès qui s'ouvrit vingt mois après l'insurrection et qui mobilisa une grande part des acteurs du soulèvement, fut qualifié de « Nuremberg malien »<sup>7</sup>. Les journalistes qui échafaudèrent cette comparaison hasardeuse avaient néanmoins perçu l'enjeu politique du moment : à l'image des grands procès du régime nazi, cet événement judiciaire visait à établir dans l'opinion publique « un lien indissoluble, insécable [...] entre mémoire, histoire et justice »<sup>8</sup>. Ce procès pour l'histoire se voulait être une « leçon d'histoire », tout autant cathartique qu'éducative, comme en témoigne sa retransmission quotidienne sur les ondes de la radio et de la télévision maliennes. La médiatisation orale et visuelle joua un rôle certain dans l'élaboration « à chaud » d'un grand récit à portée nationale. S'il n'était officiellement question que de justice, une politique mémorielle s'est également mise en place au moment du procès, visant à réaffirmer l'unité nationale autour de figures mythiques. Au-delà du verdict, il s'agissait de raconter une histoire et d'en tirer une morale permettant de refermer une page du passé afin de faire taire les voix dissonantes qui venaient troubler le processus de réconciliation nationale<sup>9</sup>.

La part prise par les femmes dans les mobilisations qui précédèrent et entourèrent le procès tranche singulièrement avec la place qui leur fut attribuée sur la scène judiciaire. Dès lors que l'action se déplaça au sein de l'institution et qu'elle releva d'une procédure codifiée, elle s'accompagna d'une distribution des rôles difficile à transgresser : aux femmes et aux plus jeunes revint le registre victimaire ; aux hommes, le registre militant. Symbole de sa tonalité politique, le procès « crimes de sang » fut un événement à dominante masculine. Les femmes ne furent présentes qu'à de rares moments, et uniquement pour endosser le rôle

de mère éplorée. Alors que sur les cent soixante-trois femmes qui se portèrent parties civiles, seules quatorze d'entre elles représentaient un enfant mineur ou décédé<sup>10</sup>, ce furent ces dernières qui furent appelées à la barre pour témoigner de l'assassinat de leur enfant ou de la violence qu'elles avaient subie pendant leur grossesse<sup>11</sup>. Si certaines de ces « mères » participèrent aussi aux manifestations, dans le prétoire cependant, leur engagement se devait de disparaître pour mieux faire jaillir leur statut de victime. L'événement judiciaire a ainsi produit un discours qui redessina les contours de l'action collective des femmes et la figea hors du champ politique. Leur statut de victimes passives et innocentes les excluait du mouvement insurrectionnel. Ce ne fut pas leur action mais la mort de leur enfant qui les y avait mêlées sans réflexion préalable : « *Et les femmes, sont-elles sorties spontanément pour marcher, ou ont-elles répondu à un appel que vous avez lancé, demande le procureur général ? Le témoin répondra que les femmes sont sorties spontanément à la suite des tueries, car, précisera-t-il, la vue du sang nous avait affolés* »<sup>12</sup>.

Par ce témoignage, le secrétaire aux revendications du syndicat étudiant déconnectait l'action des femmes du mouvement des étudiants. Si elles s'étaient mobilisées pour porter secours aux jeunes victimes, elles n'avaient en aucun cas rejoint une organisation qui avait des revendications politiques. La mise en scène du procès, par la presse et par ses acteurs, répondait ainsi à une véritable sexualisation des rôles<sup>13</sup>. Aux femmes revenaient le deuil et les pleurs ; aux hommes, les discours enflammés qui ont marqué les esprits. Le cinéaste et militant Cheick Oumar Sissoko fut ovationné par la salle, tout comme le leader étudiant Oumar Mariko, qui se présenta dans la salle d'audience paré d'un t-shirt à l'effigie de son camarade, assassiné dix ans plus tôt<sup>14</sup>. Dans la parole de ces hommes qui intervenaient comme témoins et donc acteurs, le procès retrouvait toute sa dimension politique et historique ; au travers de celle des femmes, il revêtait une charge émotionnelle et symbolique<sup>15</sup>. Il y eut bien deux hommes qui se portèrent partie civile pour leurs épouses décédées : l'accent était alors mis sur la mort tragique de ces « mères courage » sorties pour protéger leurs enfants qui « *se retrouvent ainsi orphelins* »<sup>16</sup>. Le portrait des insurgées, figé dans celui de « la mère », figure rassembleuse et anonyme, devint l'identité même des révoltées et fut implicitement articulé à celui de la « ménagère », femme du peuple, non instruite et apolitique, qui donnait à l'insurrection sa dimension populaire. Même pour les deux femmes qui comparaissaient sur le banc des accusées, l'identification à la figure maternelle relevait des codes prescrits par l'institution judiciaire. Un officier de la police judiciaire demanda ainsi, au cours de l'enquête, à l'une des inculpées, présidente de l'organisation des femmes affiliée au parti unique :

« En tant que mère et responsable politique, qu'avez-vous fait auprès de l'autorité compétente pour empêcher les répressions de janvier et mars 1991 ?<sup>17</sup> ». À aucun homme ne furent posées de telles questions. Les archives de l'enquête préliminaire montrent comment la seconde prévenue parvint à élaborer, au fil des interrogatoires, une défense qui faisait un usage de plus en plus net des stéréotypes de genre. À la barre, cette femme, ancienne ministre, sut utiliser la figure maternelle pour adoucir les jurés : « Au-delà des faits, la Cour aura à juger la femme, l'épouse, la mère et l'éducatrice [...] la mère bien équilibrée ne peut pas cautionner la tuerie, la politique de la répression. Toutes les mères dans le monde ont les mêmes instincts de protection, conservation et d'affection<sup>18</sup>. »

La scénographie du procès favorisa donc l'identification des femmes aux valeurs familiales et maternelles, à l'aune desquelles se trouvait réévaluée leur action publique. Rien ne dit pour autant que la maternité était une fonction centrale pour toutes les autres femmes qui comparaissaient à la barre, ou qui se portèrent partie civile mais qui ne furent pas appelées à témoigner. Il est en effet probable que la parole de ces dernières serait venue troubler le portrait des insurgées figé dans celui du sacrifice maternel. La signification de cette construction mémorielle est à chercher dans les enjeux politiques et l'effort pédagogique portés par l'événement judiciaire et médiatique. D'un point de vue strictement judiciaire, le procès s'avéra un relatif échec. Contrairement à ce qu'espérait l'association des victimes de la répression, seuls les hauts cadres de l'ancien régime furent condamnés sans que ne soit posée la question des responsabilités individuelles des militaires et des policiers. À l'inverse, le second objectif visant à consacrer le rôle des martyrs de la révolution fut pleinement atteint. Conçue comme un lieu de mise en récit, la scène judiciaire entérinait la différenciation sexuée et générationnelle des rôles politiques : les jeunes hommes étaient les moteurs du changement tandis que les femmes-mères étaient les gardiennes de l'intégrité nationale, capables de se soulever pour leurs fils en danger. La fonction de protectrice assignée aux femmes s'étendait ainsi du foyer à la communauté nationale, suivant une analogie déjà énoncée sous le régime socialiste dans les années 1960. Les femmes n'étaient donc pas exclues de l'action collective, au contraire, leur rôle était d'autant plus crucial qu'il se devait d'être exceptionnel. Pour que le mythe fonctionnât, les héroïnes du panthéon féminin se devaient d'être des figures anonymes, sans passé et sans engagement connu, au travers desquelles toute mère, réelle ou supposée, pouvait s'identifier. L'éviction des militantes et des parcours singuliers s'avérait donc nécessaire à la construction du « roman familial » révolutionnaire<sup>19</sup>. Mais cette évocation ne s'adressait pas aux seules femmes : elle interpellait aussi les fils, recon-

naissants à l'égard du sacrifice maternel, ainsi que les pères, les époux et les frères dont l'absence dans la martyrologie était doublement évocatrice. Les figures d'autorité n'avaient pas besoin d'être qualifiées pour exister, mais leur responsabilité dans la gestion de l'ordre politique leur était aussi rappelée.

### QUAND LA PAROLE MÉMORIELLE NE FORGE PAS DE MÉMOIRE COLLECTIVE : LES LUTTES FÉMININES EN QUÊTE DE SENS

« De la femme mère de famille de l'année 1960 [...] l'année 1991 quant à elle, est celle de la femme combattante, de l'engagement politique et de la détermination, où la femme malienne s'est levée contre le massacre de ses enfants en bravant les foudres de la dictature de Moussa<sup>20</sup>. »

Ces propos tenus par la toute nouvelle ministre de la Promotion féminine, au lendemain de la révolution de mars 1991, témoignent d'une volonté de tisser un lien indissoluble entre maternité et citoyenneté politique des femmes, et d'ancrer cette articulation dans l'histoire de la construction nationale malienne. L'évocation de la date d'indépendance du pays, dans le contexte de transition politique, sonnait ainsi comme un rappel de l'événement fondateur de la nation malienne. Elle permettait de placer, de concert, la révolution et le mouvement d'émancipation féminine dans la filiation de la lutte d'indépendance. En effet, derrière la référence à « la mère de famille », c'était le Code du mariage promulgué en 1962 que l'on invoquait. Cette législation, pour laquelle s'étaient battues des militantes de la génération précédente, avait été considérée comme révolutionnaire en son temps. Le Mali en effet, était le premier pays ouest-africain à produire un arsenal juridique garantissant de nouveaux droits aux femmes en tant qu'épouses et mères : imposition d'un contrat civil, interdiction du mariage forcé et de la répudiation, âge minimal au mariage repoussé à quinze ans pour les femmes et à dix-huit ans pour les hommes, limitation du prix de la dot. Si la maternité patriotique a été un des ressorts du discours socialiste des années 1960 – la réactivation du concours du plus beau bébé datant de l'époque coloniale en est une autre illustration<sup>21</sup> –, les défilés et les cérémonies officielles de cette période ont aussi promu des modèles féminins ambivalents : miliciennes en armes, lycéennes destinées à devenir fonctionnaires, ou bien sportives en débardeur et en short marchant aux côtés de leurs camarades masculins, et incarnant une saine jeunesse. Mais, au contraire de son voisin guinéen qui avait fait de l'émancipation des femmes une pierre angulaire de son idéologie révolutionnaire, Modibo Keita n'avait pas institué d'héroïnes nationales au lendemain de l'indépendance, au travers desquelles le

●●●

- portrait de la militante idéale se serait dessiné<sup>22</sup>. Si les discours et slogans ne cessaient de vanter l'action politique des femmes, les militantes demeuraient des figures évanescences dont le souvenir disparut avec le coup d'État de 1968. Ainsi, dans le continuum tissé par la ministre de 1991 entre les deux luttes fondatrices du Mali contemporain, seul leur rôle de reproductrice était retenu. Suivant ce récit linéaire et évolutionniste, cette fonction assignée aux femmes devenait pour elles le levier rendant possible l'acquisition de nouveaux droits, au moment où s'ouvrait un Forum de la Promotion féminine auquel étaient conviées les différentes associations de femmes. Comme les dirigeants de la Première République en leur temps, le gouvernement de transition se devait d'entendre les revendications féminines en faveur de nouvelles réformes législatives concernant notamment le Code du mariage, le droit du travail et l'accès à la propriété foncière. Le fait que des militantes de la cause des femmes usent de ces évocations du passé pour promouvoir leurs propres revendications signifie-t-il qu'elles soient porteuses d'une mémoire collective du mouvement féminin ? Les choses ne sont pas si simples. Dans la parole de ces femmes, l'élaboration d'une mémoire historique des luttes féminines demeurait timide, voire quasi inexistante<sup>23</sup>. Lorsqu'elles évoquaient la part prise par les femmes dans ces deux événements fondateurs, elles ne faisaient référence à aucune figure emblématique. Le souvenir des mobilisations féminines se cristallisait dans un sujet collectif et anonyme, dans un combat qui n'avait ni visage, ni mémoire. L'histoire de leur lutte était, dès lors, faite de spasmes qui se succédaient, sans qu'aucune trame narrative ne vienne tisser un pont entre les époques et les générations. La création du ministère de la Promotion féminine était ainsi unanimement présentée comme une rétribution « du rôle des femmes en 91 »<sup>24</sup>. Nulle voix ne venait rappeler qu'il s'agissait aussi d'une revendication portée par leurs aînées de la fin des années 1970. Ce combat mené par l'Union nationale des femmes du Mali, une organisation affiliée au Parti unique et dissoute avec la révolution, était marqué du sceau de l'ancien régime et se devait donc d'être oublié, ainsi que tous ceux menés durant les vingt-trois années de régime militaire (lutte contre l'excision, légalisation de la contraception, etc.). « Maintenant, il a fallu tout recommencer à zéro » se souvenait, amère, une militante associative<sup>25</sup>. Le trait tiré sur les luttes féminines passées était d'autant plus aisé que, dans le contexte post-révolutionnaire, les militantes de la lutte clandestine qui avaient porté des revendications « féministes »<sup>26</sup> refusaient d'endosser le rôle de porte-parole des femmes : « Les femmes étaient sorties (pour manifester contre le régime) de façon spontanée et ne pouvaient prétendre à une représentativité »<sup>27</sup> déclarait alors Sy Kadiatou Sow, qui avait

pourtant participé à la mise en place du COFEM et devint quelques mois plus tard la première femme gouverneur de Bamako. Ces militantes avaient opté pour une posture « universaliste » et une mise à distance de l'identité de genre dans l'espoir de mieux se fondre dans un univers politique à dominante masculine : « On ne s'est pas positionnées en tant que femmes [...] À l'époque, je défendais l'idée que les femmes ne veulent pas se mettre à part comme des femmes. Elles sont des citoyennes comme tout le monde, elles subissent les mêmes choses au même titre que tout le monde »<sup>28</sup>.

Dans le contexte de la transition politique et de la lutte pour le pouvoir émergea ainsi une tension autour de la double militance des femmes politiques. Nombre d'entre elles la résolurent en gommant de leur registre toute référence à leur identité féminine pour se valoriser comme sujet universel. Cette stratégie ne transforma pas le regard que les hommes portaient sur elles, mais favorisa la mise à l'écart des revendications féminines durant cette période. Si les mouvements féminins n'ont jamais formé un groupe homogène au Mali, la démocratisation du régime a ainsi favorisé la dispersion des militantes qui s'engagèrent dans des causes diverses (associatives, partisans, syndicales). Elle s'est donc accompagnée de la multiplication des organisations de femmes, aussi disparates que concurrentes. Aucune n'avait la légitimité ou l'hégémonie suffisante pour devenir aux yeux des autorités un interlocuteur crédible, voire un groupe de pression, comme pouvaient l'être la centrale syndicale et l'association des étudiants. Dans le vaste chantier de recomposition du champ politique malien, l'expression d'une mémoire des luttes féminines ne pouvait que difficilement émerger. Tandis que le groupe déjà précaire s'étiolait, sa mémoire s'estompait et les combats passés étaient frappés du discrédit qui entourait désormais les organisations de femmes des partis uniques. Seule la maternité, élevée en valeur féminine universelle et naturelle, permettait de donner un sens commun aux différentes mobilisations féminines qui avaient marqué l'histoire de la construction nationale. Ce registre, employé autant par les militantes que par les pouvoirs publics, gommait l'historicité de leurs luttes et réduisait les femmes « à l'état de créatures [...] extérieures à la dynamique du développement historique »<sup>29</sup>.

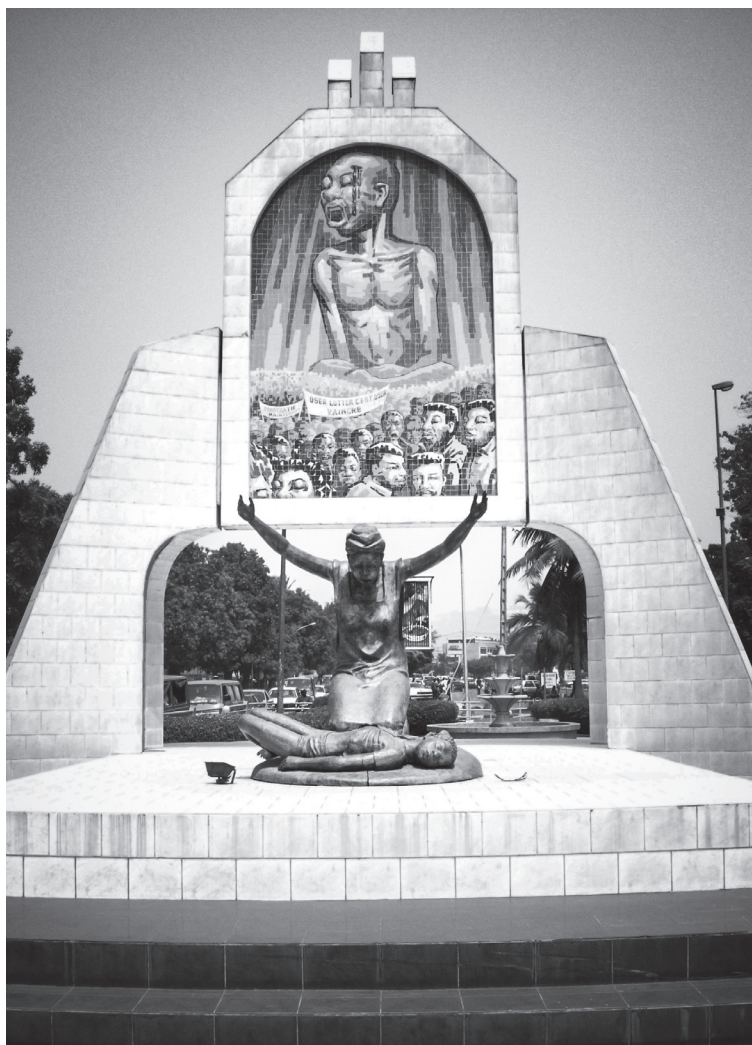
Un ouvrage publié au lendemain des événements révolutionnaires ambitionnait pourtant de les réintroduire dans le temps historique du politique. Rédigé par Adam Ba Konaré, à la fois historienne, militante féministe, épouse du président nouvellement élu, ce dictionnaire biographique constituait une réelle avancée dans l'écriture d'une histoire collective. Contrairement à ce que le titre de l'ouvrage pourrait laisser entendre, – *Dictionnaire des femmes célèbres* –, sa démarche était moins hagiographique que documentaire : il s'agissait



de rendre visibles des trajectoires féminines sur plusieurs générations, qu'elles aient été des figures de légende, des pionnières ou des femmes « ordinaires ». Au fil des notices individuelles, c'est bien une histoire de vies et de combats de femmes aux multiples facettes qui se dessine, jusqu'au chapitre consacré à la révolution. Reprenant alors les cadres d'interprétation de son temps, l'auteure rend hommage à l'instinct maternel de ces femmes tombées « *sur le champ de l'une des plus grandes et plus héroïques batailles de notre histoire*<sup>30</sup> ». Ce projet éditorial s'accompagna, quelques années plus tard, d'un projet muséal. La première dame fit ainsi bâtir à Bamako en 1998 un Musée de la Femme, *Muso Kunda*, auquel était adossée la revue *Faro*. La comparaison des représentations promues par ces deux supports, l'écrit et le bâti, est saisissante. Tandis que la revue et le dictionnaire s'attachaient à exhumer le passé des luttes féminines maliennes et participaient de l'écriture d'une histoire politique des femmes, une telle parole ne semblait pas autorisée dans un lieu officiel et ouvert au public. Suivant une approche ethnographique et a-historique, ce musée faisait l'éloge des attributs de la féminité (parures, coiffures, vêtements régionaux) et célébrait le retour aux rôles dits « traditionnels » (celui d'éducatrice et celui de mère) comme voie de l'émancipation féminine<sup>31</sup>.

## BÂTIR LA MÉMOIRE, DISTRIBUER LES RÔLES

Dans les années qui suivirent la révolution, le président Alpha Oumar Konaré, historien-archéologue et figure du mouvement démocratique, entama une vaste politique mémorielle. Entre 1995 et 2002, il fit bâtir plus de vingt-cinq monuments et statues dans la capitale malienne, destinés à représenter les figures « héroïques » qui avaient donné naissance au Mali contemporain, de la lutte anticoloniale à la révolution de 1991<sup>32</sup>. L'objectif revendiqué d'une telle entreprise était de produire une mémoire collective officielle. Dans un pays où le taux d'alphabétisation demeurait très faible, ces monuments étaient conçus comme un outil d'instruction publique, le ferment de l'identité nationale et d'un sentiment patriotique. Si les femmes n'ont pas été oubliées dans le paysage des « lieux de mémoire » bamakoïses, elles sont représentées moins comme agents de l'histoire que comme figures mythiques, aux côtés des grands hommes maliens et panafricains. De la place de Sogolon évoquant deux femmes du XIII<sup>e</sup> siècle – l'une princesse sacrifiée et l'autre mère de roi –, au Monument de l'Hospitalité, en passant par le Monument des Martyrs de la révolution de 1991, tous ces monuments subliment l'engagement maternel et le rôle protecteur attribués à la femme au cours des siècles.



« Vendredi 22 Mars 1991. Hommage aux Martyrs ». Monument des martyrs situé dans le centre-ville de Bamako. 2007. © Ophélie Rillon

Les deux premiers bâtiments construits, le Monument de l'Indépendance et celui des Martyrs, érigaient ces deux luttes comme fondement de la nation malienne. Si des noms de militantes étaient inscrits au pied du premier, c'est sur le deuxième monument que la symbolique associée à l'action politique des femmes était la plus forte. Reprenant la narration énoncée lors du procès « crimes de sang », une statue en bronze représentait une femme agenouillée levant les bras devant la dépouille de son fils. Qu'une révolution soit représentée sous les traits d'une effigie féminine n'avait certes rien d'original. Ce qui est remarquable ici c'est la posture éplorée de cette mère qui ploie sous le deuil. Loin de l'imagerie des femmes combattantes, prêtes à se lever pour défendre leurs enfants, l'opération de sélection mémorielle effectuée avec le temps a figé le mythe non pas dans l'action, mais dans la douleur maternelle. Paradoxalement, au travers de ce monument, la révolution semble davantage une source de souffrance que de changement. Il était cependant

...



« Première femme députée du Mali. Aoua Keita ». Fresque murale située sur la colline de Koulouba à Bamako. Le griot Banzoumana Sissoko est l'auteur de la musique de l'hymne national du Mali. 2014. © Aurélien Gillier

moins question ici de commémorer une lutte politique que des martyrs. C'est à ce titre qu'une icône maternelle y trouvait sa place.

Une seule figure féminine se démarque dans ce paysage urbain et mémoriel : celle de la sage-femme Aoua Keita, militante de la lutte anticoloniale et première femme députée du Mali. Son portrait est intégré à une grande fresque murale qui s'étend sur vingt-six panneaux et relate cent-cinquante ans d'histoire, de la conquête coloniale au Mali indépendant. Si le parcours politique d'Aoua Keita est remarquable, son inscription dans les lieux de mémoire n'est probablement pas étrangère à la volonté de cette dernière de laisser une trace dans l'histoire. Seule femme à avoir écrit et publié ses mémoires en 1975, elle s'est ainsi imposée dans le panthéon masculin de la lutte.

L'effigie maternelle est ainsi devenue au Mali le symbole des martyrs de la révolution de mars 1991. Cette représentation, élaborée au lendemain des événements, a progressivement cimenté les mémoires col-

lectives. Elle s'est imposée comme la grille de lecture centrale au prisme de laquelle était (ré)interprétée plus généralement la participation politique des femmes à la construction nationale. Que la maternité constitue une fonction importante assignée aux femmes dans cette société ne suffit pas à comprendre comment une telle unanimité s'est forgée. Cet article a ainsi cherché à montrer que l'interprétation du passé est avant tout soumise aux enjeux du présent. Dans le contexte de la démocratisation du pays, cette icône faisait sens pour des acteurs et des actrices différent-e-s et servait de support à de multiples revendications. De la scène judiciaire à « l'espace de la cause des femmes »<sup>33</sup>, en passant par la politique mémorielle instituée par les pouvoirs publics, c'est bien l'enchevêtrement de différents sites qui façonna la martyrologie révolutionnaire. L'opération mémorielle s'est donc écrite à plusieurs mains et s'est accompagnée d'une mise en oubli des expériences féminines du passé qui ne venaient pas conforter le mythe. ■



## Notes

1. Alain Foka, "Moussa Traoré, président du Mali de 1968 à 1991", 1<sup>er</sup> volet, émission *Archives d'Afrique*, RFI, 9 février 2007. Durée : 20 minutes.
2. Centre Djoliba, *Bâtissons la mémoire du Mali démocratique*, Bamako, Centre Djoliba, 2002. 412 p.
3. Le Collectif des Femmes du Mali (COFEM) fut initié à la fin des années 1980 par des intellectuelles, militantes politiques et syndicales, qui étaient membres d'organisations semi-clandestines. Elles se firent connaître en publiant dans la presse une lettre ouverte sur la crise politique traversée par le Mali, le 8 mars 1991. L'organisation obtint un statut légal après la chute de la dictature. "Appel des femmes du Mali face à la situation scolaire", *Les Échos*, n° spécial 62, 8 mars 1991, p. 2-3.
4. Adam Ba Konaré, *Dictionnaire des femmes célèbres du Mali*, Bamako, Jamana, p. 78.
5. Trente-neuf entretiens menés avec vingt-neuf hommes et dix femmes, tous passés par les bancs de l'école à l'exception d'une commerçante. Il s'agit donc en grande part d'un discours de « l'élite militante ».
6. Cheik Oumar Diarra, *Le défi démocratique au Mali*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 64.
7. "Le procès de Moussa Traoré ou 'Nuremberg' pour le peuple malien", *La Roue*, 6-12 juin 1992, p. 1.
8. Annette Wieworka, "Justice, histoire et mémoire. De Nuremberg à Jérusalem", *Droit et Société*, n° 38, 1998, p. 59-67. Sur cette question on pourra aussi se reporter au numéro "Histoire, mémoire, justice de l'Espagne à l'Amérique latine", *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 111-112, 2013, 92 p.
9. Rébellion touarègue, mouvements étudiants, manifestations de travailleurs se sont multipliés et accentués au lendemain de la révolution.
10. D'après le recensement des parties civiles dressé par Adam Ba Konaré à partir des archives de la Cour d'appel de Bamako, complété avec les archives privées de Brahim Koné, avocat de l'Association pour la Défense des Victimes de la Répression. Les archives de ce dernier sont par la suite référencées sous le nom : « Archives du Procès Crimes de Sang (APCS) ».
11. B. Kiabou, "Le chagrin et la pitié", *L'Essor*, 14 février 1994, p. 3 ; KOUYATE M., "A la pointe de l'émotion", *L'Essor*, 14 février 1994, p. 3.
12. Boubacar Sangaré, "Manassa perd son contrôle", *Les Echos*, n° 226, 8 janvier 1993, p. 2.
13. Les titres des articles de presse sont, à cet égard, révélateurs. Pour l'audition des victimes et parents, les journalistes titraient : "Et maintenant l'émotion", *L'Essor*, 11 janvier 1993, p. 3 ; "A la pointe de l'émotion", *L'Essor*, 14 janvier 1993, p. 3 ; "Le désespoir à fleur de peau", *L'Essor*, 15 janvier 1993, p. 3. Pour l'audition des témoins masculins de la partie civile, un autre registre était employé : "Cheick Oumar Sissoko. Acteur / Analyste", *L'Essor*, 13 janvier, p. 3 ; "Le convoi des grosses cylindrées", *Les Echos*, 15 janvier 1993, p. 4 ; "Mariko le témoin vedette", "Mariko tient le haut du pavé" et "Le diagnostic était politique", 12 janvier 1993, p. 3.
14. Adama Traoré, "Le convoi des grosses cylindrées", *Les Echos*, n° 227, 15 Janvier 1993, p. 4.
15. Christophe Traini (dir.), *Emotions... mobilisations !*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009. 300 p.
16. "A la pointe de l'émotion", *L'Essor*, 14 janvier 1993, p. 3.
17. APCS, Dossier « Procès Verbaux des Interrogatoires des Accusés », Massaran Konaté, 24 mai 1991.
18. S. Togola, "La Cour : attention, la femme !", *Les Echos*, n° 220, 16 décembre 1992, p. 2.
19. A la suite de Lynn Hunt qui emprunte la notion de « roman familial » à Freud, il ne s'agit pas d'appliquer les théories freudiennes à l'histoire malienne mais de signifier, par l'emploi de cette expression, toute l'importance que les acteurs de la révolution ont accordée aux représentations familiales dans leur interprétation des événements. Lynn Hunt, *Le Roman familial de la révolution française*, Paris, Albin Michel, 1995. 262 p.
20. Diakité Fatoumata N'Diaye à l'ouverture du Forum de la Promotion Féminine qui se tint du 17 au 19 octobre 1991 à Bamako, in Oumou A. Traoré, "L'ère des femmes combattantes", *Les Échos*, n° 118, 25 octobre 1991, p. 5.
21. Ce concours fut réintroduit en 1964 à l'occasion de la Journée de la femme africaine. Il visait à récompenser les mères d'enfants en bonne santé. Cette célébration de la maternité était l'occasion de louer l'action sociale et sanitaire de l'État et de rappeler aux femmes les normes d'hygiène et d'éducation promues par le régime.
22. Camara Mbalia, jeune mère et épouse, martyre innocente du colonialisme ; Bangoura Mafory, militante guerrière et conquérante. Céline Pauthier, *L'indépendance ambiguë. Construction nationale, anticolonialisme et pluralisme culturel en Guinée (1945-2010)*, Thèse d'histoire, Université Paris 7, Paris, 2014, p. 616-620.
23. Pour une comparaison éclairante avec les difficultés rencontrées par des mouvements féministes occidentaux à se forger une mémoire collective à partir de l'événement « fondateur » de la Révolution française : Karen Offen, "Women's Memory, Women's History, Women's Political Actions : The French Revolution in Retrospect, 1789-1889-1989", *Journal of Women's History*, vol. 1, n° 3, 1990, p. 211-230 ; Rebecca Rogers, "La Révolution française vue par le mouvement féministe des pays anglo-saxon, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : l'histoire d'une mémoire collective", in François-Xavier Cuhe et Jean-Paul Schneider (dir.), *Explorations de la mémoire collective. Grands événements et mythes des origines*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2004, p. 163-177.
24. Entretien avec Ramata Dia journaliste, militante du Collectif des Femmes du Mali (COFEM), Bamako, 30 mars 2010.
25. Entretien avec Mme Traoré, présidente de l'ASDAP, 8 janvier 2008, Bamako, réalisé par Aurélie Latoures, in Aurélie Latoures, *Saisir l'État en action en Afrique subsaharienne : action publique et appropriation de la cause des mutilations génitales féminines au Mali et au Kenya*, Thèse de sciences politiques, sous la direction de Christian Coulon, Université Bordeaux IV, Bordeaux, 2008, p. 353.
26. Bien qu'ayant intégré la doxa marxiste de la hiérarchisation des luttes, certaines militantes faisaient entendre des revendications propres aux femmes dans les colonnes du journal d'opposition ou à l'occasion d'activités socioculturelles. Elles y revendiquaient une autonomie financière, l'accès égal au salariat, la libre disposition de leur corps, la modification des articles de lois les maintenant dans le statut de mineures et fustigeaient le féminisme étatique de l'UNFM et celui des instances internationales. Ophélie Rillon, "Regard croisé sur deux générations de militantes maliennes (1954-1991). Entre engagements 'féministes' et partisans", in Muriel Gomez-Perez (dir.), *Femmes, génération et agency en Afrique subsaharienne : vers de nouveaux défis*, Paris, Karthala, 2016 (à paraître).
27. M.S. Yattara, "Pas de femmes dans le CTSP. Je n'en fais pas un complexe", *L'Essor*, 3 avril 1991, p. 4.
28. Entretien avec Bintou Sanankoua, historienne, militante politique (ADEMA) et du COFEM, Paris, 28 janvier 2013. Pour une comparaison avec « l'universalisme républicain » en France qui émerge à la même période contre la parité voir Laure Bereni, *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, Thèse de sciences politiques, Université Paris 1, Paris, 2007, p. 279-288.
29. Tiyaambe Zeleza, "Discrimination de genre dans l'historiographie africaine", in Ayesha M. Imam (dir.), *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Dakar-Paris, CODESRIA-Karthala, 2004, p. 95.
30. Adam Ba Konaré, *Dictionnaire des femmes célèbres du Mali*, Bamako, Jamana, 1993, p. 89.
31. Pour une analyse plus précise de ce musée voir Rosa De Jorio, "Gendered Museum, Guided He(tour)topias : Women and Social Memory in Mali", *Polar : The Political and Legal Anthropology Review*, vol. 25, n° 2, 2002, p. 50-72.
32. M.J. Arnoldi, "Symbolically Inscribing the City : Public Monument in Mali, 1995-2002", *African Arts*, vol. 36, n° 2, 2003, p. 61 ; Konaté Doulaye, *Relire les 'lieux de mémoire' à la lumière de la construction nationale au Mali*, Québec, CELAC, 2006. 48 p.
33. Laure Bereni, "Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes", in Christine Bard (dir.), *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 27-41.